



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cumul emploi retraite

Question écrite n° 47089

Texte de la question

M. Jean-Louis Leonard attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les conséquences facheuses de l'application des articles L. 84 et suivants du code des pensions civiles et militaires, quant à la politique en oeuvre aujourd'hui en faveur du départ en retraite des officiers et sous-officiers. En effet, il constate que les règles drastiques de non cumul d'un emploi et de la retraite contraindraient ces personnels jeunes à se contenter d'une retraite modeste. Il lui demande dans quelle mesure il est possible de relever le plafond de rémunération salariale en deca duquel la règle du cumul ne s'applique pas.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47089

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 77